

ERIC BESSON

MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE. DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr/energies2050

Paris, le lundi 13 février 2012 N473



Eric BESSON a reçu le rapport de la Commission « Energies 2050 »

Jacques PERCEBOIS, professeur à l'université de Montpellier 1, et Claude MANDIL, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, vice-président du groupe consultatif « feuille de route énergie 2050 » auprès de la Commission européenne, ont remis lundi 13 février à Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, le rapport de la Commission « Energies 2050 ».

A la demande d'Eric BESSON le 20 octobre 2011, MM. PERCEBOIS et MANDIL ont présidé une commission pluraliste et ouverte associant des experts indépendants et plus de 80 associations et organismes du secteur de l'énergie pour mener une analyse des différents scénarios de politique énergétique pour la France à l'horizon 2050. Ce rapport doit éclairer la programmation pluriannuelle des investissements (électricité, gaz et chaleur) que le ministre chargé de l'énergie présentera devant le Parlement en 2013.

<u>La Commission a étudié différents scenarios à horizon 2030 en comparant leur impact sur le prix de l'électricité, sur les émissions de gaz à effet de serre, et sur notre sécurité d'approvisionnement :</u>

- Le scenario de l'accélération du passage de la deuxième à la troisième génération de réacteurs nucléaires, avec la fermeture anticipée d'une partie du parc actuel, a principalement un impact sur le prix, qui passe de 40 à 60 euros par mégawattheure.
- Le scenario du prolongement de l'exploitation du parc nucléaire actuel, avec renforcement de l'investissement de sûreté et de maintenance, préserve un prix particulièrement compétitif, qui passe de 40 à 50 euros par mégawattheure. Ce scenario maintient l'ensemble des atouts de notre parc nucléaire : indépendance énergétique, absence d'émission de gaz à effets de serre, compétitivité prix.
- Le scenario d'une réduction de 75% à 50% en 2030 de la part de notre électricité d'origine nucléaire implique quant à lui une augmentation de 40 à 70 euros par mégawattheure du prix de l'électricité, soit une augmentation de 75%. Il représente aussi un accroissement de moitié de nos émissions de gaz à effet de serre de notre parc électrique, et une augmentation importante de nos importations d'énergies fossiles. Ce serait la fin de notre indépendance énergétique pour la production d'électricité.
- La sortie complète du nucléaire à horizon 2030 représente quant à elle un doublement du prix de l'électricité, le recours massif aux importations d'énergies fossiles, et le risque d'une multiplication par 5 de nos émissions de gaz à effet de serre.

<u>Le président et le vice-président de la Commission, Jacques PERCEBOIS et Claude MANDIL, ont formulé 8 recommandations :</u>

- Recommandation n° 1: faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique une grande cause nationale; lancer des appels à proposition afin de mobiliser la R&D et l'innovation dans ce domaine en privilégiant les secteurs du bâtiment et des transports.
- Recommandation n° 2: pour chaque décision de politique énergétique, évaluer le coût et l'effet sur les finances publiques, sur la balance commerciale, sur les émissions de CO₂ et sur l'emploi (à la fois en postes et en qualifications créés), par comparaison avec une décision différente, afin de dégager des priorités.



- Recommandation n° 3 : s'interdire toute fermeture administrative d'une centrale nucléaire qui n'aurait pas été décidée par l'exploitant à la suite des injonctions de l'autorité de sûreté.
- Recommandation n° 4: s'engager courageusement dans une politique de vérité (c'est-à-dire de hausse) des prix de l'énergie et des émissions de CO₂, en traitant de façon spécifique et différente le cas de la précarité et celui des industries grosses consommatrices.
- Recommandation n° 5: prendre l'initiative de proposer à nos principaux partenaires européens un réexamen en profondeur des règles du marché intérieur de l'énergie: celui-ci doit permettre le financement des investissements nécessaires, en particulier ceux permettant d'assurer la pointe, et assurer la cohérence des décisions des acteurs
- Recommandation n°6: envisager une initiative dans le domaine de l'harmonisation internationale des règles et des pratiques de sûreté nucléaire afin de faire converger ces règles et pratiques vers le niveau le plus élevé
- Recommandation n° 7: maintenir, voire accroître l'effort de recherche publique dans le domaine de l'énergie, en coopération internationale et en accordant une priorité absolue aux programmes mis en œuvre conjointement par des laboratoires publics et des entreprises innovantes, grandes ou petites, capables de s'attaquer au marché mondial. Les renouvelables et le stockage de l'énergie devront recevoir une attention toute particulière.
- Recommandation n° 8: ne pas se fixer aujourd'hui d'objectif de part du nucléaire à quelque horizon que ce soit, mais s'abstenir de compromettre l'avenir et pour cela maintenir une perspective de long terme pour cette industrie en poursuivant le développement de la génération 4. La prolongation de la durée de vie du parc actuel nous paraît donc la solution de moindre regret (sous la condition absolue que cela soit autorisé par l'ASN).

Eric BESSON a retenu 3 conclusions du rapport de la Commission « Energies 2050 » :

- Le rapport met en avant que la priorité de la politique énergétique française doit être la réduction de notre dépendance aux importations d'hydrocarbures, qu'il s'agisse du pétrole, du gaz ou du charbon. Pour parvenir à cette transition énergétique, les deux priorités sont d'une part la maîtrise de notre consommation et d'autre part le développement des énergies décarbonées, renouvelables comme nucléaire.
- Réduire le nucléaire à 50% représenterait une perte de 150 000 emplois directs pour notre économie. C'est considérable. Cela signifie aussi fermer les 24 réacteurs qui atteindront d'ici 2025 une durée de vie de 40 ans, sans en construire aucun autre. Cela signerait en réalité la fin de l'industrie nucléaire française. On ne peut pas laisser cette industrie à l'arrêt pendant une plus d'une décennie sans perdre des savoirfaire indispensables.
- C'est pourquoi nous devons à la fois préparer la prolongation de la durée de vie des centrales au-delà de 40 ans, et poursuivre le programme de construction d'EPR, avec un deuxième réacteur à Penly, après celui de Flamanville. C'est le sens des décisions qu'a prises le Président de la République à l'occasion du Conseil de Politique Nucléaire du 8 février dernier.
- « Si plusieurs politiques énergétiques sont possibles, on doit en connaître toutes leurs conséquences : sur les prix de l'énergie, sur notre sécurité d'approvisionnement ; sur nos emplois ; sur nos émissions de gaz à effet de serre. L'analyse est sans appel : du point de vue de l'ensemble de ces critères, la prolongation de la durée de vie de nos réacteurs actuels, sous réserve que l'Autorité de sûreté nucléaire l'autorise, est à privilégier. Le choix de l'énergie nucléaire a été confirmé par l'ensemble des gouvernements depuis un demisiècle. Nous y ajoutons depuis cinq ans le développement des énergies renouvelables. Rompre ce pacte républicain, ce serait porter atteinte à l'avenir de la France, non pas sur une décennie, mais sur le demi-siècle qui vient », a déclaré Eric BESSON.

Le dossier de presse, le rapport et ses annexes sont en ligne sur : www.economie.gouv.fr/energies2050

Contacts presse:

Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13

